

Arrondissement de BLOIS
Mairie de LES MONTILS

PROCES VERBAL
Séance du 05/03/2015

L' an 2015, le 5 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de COUDERT Didier Maire

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joelle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, MÉTAIS Christian, Le Fur Jean-Michel, RABIER Jean-Claude

Excusés : Mr Duchalais Alain (pouvoir à Mr Le-Fur), Mr Lescure Pierre (pouvoir à Mr Coudert), Mr Brinet Olivier (pouvoir à Mr Métais), Mr Gauthier Stéphane (pouvoir à Mme Leclerc), Mme Nourry

Secrétaire de séance :Mr Carniaux Julien

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 14

Date de la convocation : 27/02/2015

Date d'affichage : 27/02/2015

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté.

2015_03_01 - Convention IBC (Inventaire de la Biodiversité Communale)

Monsieur le Maire présente l'intérêt de la commune de Les Montils à participer au Dispositif Inventaire de la Biodiversité Communale proposé par le CDPNE.

La Mise en œuvre se fera sur l'exercice 2015. Certaines étapes seront conjointes avec la commune de CHAILLES.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention d'Inventaire Biodiversité Communale avec le CDPNE.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention

2015_03_02 - Nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2, « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »

L'effectif légal du conseil municipal des Montils est de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5

Considérant les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014.

Le conseil municipal :

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide la création d'un poste d'adjoint supplémentaire soit 5 poste d'adjoints.

Précise que l'entrée en fonction de ce dernier interviendra à compter du 01 avril 2015

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Coudert Didier, élu maire, à l'élection du nouvel adjoint.

2015_03_03 - Election adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr COUDERT Didier, élu maire, à l'élection de l'adjoint supplémentaire.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :

Majorité absolue : 18

A obtenu : 18

- Mr Rabier Jean Claude, 18 voix ;

Mr RABIER Jean Claude, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint à compter du 1er avril 2015.

2015_03_04 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet

Suite au départ en retraite de Mr Breton, le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 35/35ème à partir du 07 Avril 2015.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

2015_03_05 - Renouvellement Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.

Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.

Le conseil municipal, à

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de crédit agricole val de France pour un montant de 200 000 € aux conditions suivantes :

- 200 000 Euros

- pour 1 an

- au taux variable de l'EONIA + 1,6 % soit à ce jour 1,576%

- frais de tirage : offert

- Commission d'engagement de 0.10 %

- inscrit en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2015_03_06 - Reprise contrat concernant la coordinatrice du CEJ

Lors du conseil municipal du mois de décembre, il a été décidé de dénoncer la convention de gestion avec la Ligue de l'enseignement et de reprendre en direct la gestion du personnel concernant le contrat enfance jeunesse, il est convenu de reprendre Mme Letoux Karine dans les mêmes conditions de rémunération qu'à la Ligue de l'Enseignement pour superviser l'ensemble et coordonner le contrat enfance jeunesse.

Le Maire propose au conseil municipal la création de poste suivant :

1 poste d'adjoint d'administratif de 2ème classe à 35/35ème

Décision :

Le conseil municipal valide la création du poste ci-dessus à compter du 01 avril 2015.

2015_03_07 - Reprise des contrats concernant les intervenants du Contrat Enfance Jeunesse

Lors du conseil municipal du mois de décembre, il a été décidé de dénoncer la convention de gestion avec la Ligue de l'Enseignement et de reprendre en direct la gestion du personnel concernant le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Maire propose au conseil municipal la création de postes suivants :

1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 3/35ème,
4 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à 10/35ème,
1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 7/35ème,
2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à 4/35ème,
1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à 2.38/35ème.

La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 2/35ème et la création en remplacement d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 6/35ème.

Décision :

Le conseil municipal valide la création des postes ci-dessus à compter du 01 avril 2015 ainsi que la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 2/35ème.

2015_03_08 - Réseau d'eau pluviales rue de la Forêt

Lors du conseil municipal du mois de novembre 2014, il a été décidé de créer un réseau d'eaux pluviales Rue de la Forêt et de demander une subvention (DETR).

Le maire propose de retenir l'entreprise Vernat, le montant de cette création s'élève à 38 078,47 € HT soit 45 694,16 € TTC.

Décision :

le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Vernat pour la création d'un réseau d'eaux pluviales Rue de la Forêt pour un montant de 38 078,47€ HT soit 45 694,16 € TTC.

2015_03_09 - Demande de subvention auprès de l'ADEM

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEM afin d'effectuer un bilan énergétique des bâtiments communaux.

Décision:

Le conseil municipal donne son accord à monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès de l'ADEM.

2015_03_10 - Plan de financement concernant la réhabilitation du local des employés

Lors du conseil municipal du 05 février 2015, il a été décidé de réhabiliter le local des employés situé derrière la mairie afin de faciliter l'accueil aux personnes à mobilité réduite. Ce bureau sera mis à disposition du SIVU Espace Beauregard.

Ces travaux s'élèvent à 16 958,22 € HT soit 20 349,87 € TTC.

La commune avec l'accord du conseil municipal a fait une demande de subvention (DETR).

La commune a estimé la subvention à 6 783,29 €, ce qui laisse à la charge de la commune 13 566,58 €.

Le maire informe le conseil qu'aucune autre subvention publique n'est envisagée, la commune aura donc recours à l'emprunt pour financer le reste des travaux soit 13 566,58€.

Décision :

Le conseil municipal valide ce plan de financement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.